Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 055-215502899-20261027-DE_047_2026-DE

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 20 octobre 2026

Délibération N° DE_047_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 15/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt octobre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION SAEP VILLOTTE SUR AIRE

Madame le Maire informe le conseil qu'il serait opportun de signer le convention d'utilisation de matériel proposée par le syndicat des eaux de Villotte sur Aire - Gimécourt - Ville devant Belrain afin de pouvoir bénéficier du matériel mis à disposition par le syndicat.

Les tarifs 2026 sont les suivants :
- Détecteur de métaux : 22 € la journée
- Détecteur de fuites : 22 € la journée
- Pilonneuse : 44 € la journée
- Tronçonneuse thermique : 66 € la journée

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, accepte de contractualiser avec le syndicat des eaux et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Marie-Pierre VERDUN
Président de séance

MAIRIE DE LEVONCOURT * MEUSE *